

**Conseil Municipal
du vendredi 5 juin 2026**

Membres présents : Olivier MOREL, Flavie BREAU, Serge KRIER, Marielle GAUTHIER, Fabien LOMBARD, Sophie FOURQUIN

Membres représentés : Catherine MONOD pouvoir à Serge KRIER, Simon THOME pouvoir à Sophie FOURQUIN, François LE PAGE à Fabien LOMBARD, Cathy SAYN à Marielle GAUTHIER.

Absent : Benoît LEMPEREUR

Liste des points de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Élections sénatoriales : désignation du délégué et des 3 suppléants
2	Urbanisme : Permis de construire n°PC0263462600002

1 - Élections sénatoriales : désignation du délégué et des 3 suppléants

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Il s'agit de M. Serge KRIER, de Mme Sophie FOURQUIN, Mme Flavie BRAUX et M Olivier MOREL. La présidence du bureau est assurée par M le Maire.

Monsieur le Président rappelle qu'en application du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

b) Élection du délégué

Monsieur le Président du bureau électoral rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Seul Fabien LOMBARD présente sa candidature

Après enregistrement du candidature, il est procédé au vote au scrutin majoritaire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 8

- majorité absolue : 6

A obtenu : Fabien LOMBARD 8 Voix.

Fabien LOMBARD ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des 3 suppléants

M le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 suppléants en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées :

- Serge KRIER
- Sophie FOURQUIN
- Simon THOME

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote par liste.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Les ayant été élus au même tour et avec le même nombre de voix, l'ordre est le suivant en fonction de l'âge :

- 1 /Serge KRIER 10 voix 1er suppléant
- 2/Sophie FOURQUIN 10 voix 2ème suppléant
- 3/Simon THOME 10 voix 3ème suppléant

Le maire propose que le choix du candidat aux sénatoriales s'effectuera en concertation avec l'équipe municipale. Les membres présents approuvent cette démarche.

2 - Urbanisme : Permis de construire n°PC0263462600002

Juliette CHADWICK de la ferme de Saint Pancrace : accord de son Permis de construire

Fin du conseil : 20h57

Le secrétaire de séance
Sophie FOURQUIN



Le maire
Fabien LOMBARD

